

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE **16 DÉCEMBRE 2019 À 19 H 30.**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale du budget
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mot de la mairesse
4. Présentation et acceptation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020
5. Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1262-2020 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2020 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal
6. Programme triennal d'immobilisations
7. Levée de la séance

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. Ouverture de la séance

698-12-2019

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la séance spéciale du budget soit ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

699-12-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

3. Mot de la mairesse

Bonsoir à toutes et à tous,

Il me fait plaisir de partager avec vous les grandes orientations qui guideront les décisions du conseil municipal au cours de la prochaine année.

En 2019, nous nous étions engagés à consolider nos acquis, à maintenir la qualité de vie des Prairiquoises et des Prairiquois et à poursuivre notre action afin d'assurer le développement harmonieux de la Ville *À la mesure des familles*.

C'est ce que nous avons fait avec différents projets, notamment la rénovation du bâtiment des organismes actuellement en cours, laquelle bénéficie d'une subvention de 1 794 390 \$ et l'amélioration de la sécurité dans le quadrilatère des écoles qui a aussi été supportée par une aide financière de 312 149 \$.

Le budget 2020 s'inscrit dans la continuité et dans l'action. Découlant d'un exercice rigoureux de planification, il démontre encore une fois la saine gestion financière qui prévaut à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

À chaque année, la Ville doit faire face à des enjeux financiers importants. En 2020, nous devons prendre en considération le dépôt d'un nouveau rôle triennal d'évaluation. L'impact de ce nouveau rôle s'inscrit dans un cadre légal qui est hors de notre contrôle.

De plus, certaines dépenses nous sont imposées. À titre d'exemple, la facture pour les services de la Sûreté du Québec qui fait un bond de 8,11 % pour l'exercice 2020, soit 95 200 \$ ou encore 0,01 \$ de plus sur le compte de taxes.

D'autres postes subissent également de fortes augmentations comme l'eau potable ou nous devons faire refléter la compensation en fonction de l'utilisation du service et de la consommation. Nous devons nous pencher sur des mesures pour contrer l'usage non nécessaire et pour assurer une desserte adéquate et minimiser les impacts sur l'ajout d'infrastructures. À titre d'exemple, nous devons installer un surpresseur à l'entrée de la Ville pour assurer une desserte incendie adéquate lors des périodes de pointes estivales. Il s'agit d'un impact direct qui aura comme conséquence, l'obligation d'investir près d'un million de dollars.

Malgré cela, tous les efforts ont été mis de l'avant pour s'assurer que les dépenses compressibles soient en deçà de l'indice du coût de la vie qui est à 2,3 %.

Indépendamment de la hausse moyenne de 3,5% de l'évaluation municipale pour la catégorie résidentielle, soit les immeubles de 5 logements et moins, la Ville est déterminée à ne pas augmenter le fardeau fiscal d'une majorité de ses citoyennes et citoyens. Cet effort vous sera démontré lors de la présentation de monsieur Serge Landreville, conseiller responsable de la Commission des finances.

Malgré ces impondérables, nous sommes fiers de vous présenter un budget "responsable" qui répond aux besoins des contribuables tout en respectant leur capacité de payer.

La prochaine année ne sera pas différente des autres puisqu'elle sera meublée de nombreux projets à poursuivre ou à entreprendre.

Ainsi, en conformité avec la programmation des travaux établie à l'intérieur de notre Plan d'intervention pour le maintien et le renouvellement des infrastructures, nous poursuivrons les projets de mise à niveau qui jouissent d'une subvention à l'intérieur de différents programmes en vue de maintenir la qualité et d'assurer la pérennité de nos réseaux d'eau potable, d'égout et de voirie.

Au cours de l'année 2020, toute la question de la gestion des eaux de débordement dont je vous avais parlé dans mon discours du budget de l'an dernier devrait trouver ses solutions, ce qui permettra d'aller de l'avant avec des projets de développements domiciliaires qui sont une source inestimable de stabilité financière autant pour la Ville que pour ses citoyennes et citoyens.

Lors de l'élaboration du budget 2019, nous avons voulu accorder toute la considération nécessaire au contrôle de la dette de la Ville et à cet égard, le conseil municipal a adopté une Politique de gestion de la dette à long terme. Nous pouvons déjà constater des résultats probants et nous poursuivrons dans cette démarche pour s'assurer que nos objectifs en matière de dette à long terme soient atteints.

En 2020, nous poursuivrons les démarches entreprises en 2019 par l'embauche d'une ressource en changements climatiques. Nous vous tiendrons informés durant l'année des pistes d'actions qui seront mises en place, notamment au niveau de la réduction des gaz à effet de serre (GES). Nous continuerons aussi l'application de notre plan d'action de la politique environnementale.

Par ailleurs, le conseil municipal a décidé de maintenir ses investissements en culture. On se souviendra qu'en 2019, la Ville a obtenu le prix Rideau dans la catégorie Diffuseur visant à reconnaître l'audace, l'ingéniosité et l'excellence de son travail de direction artistique, en plus du prix Bâtitseur du Temple de la renommée des Grands Prix Desjardins de la culture de Lanaudière. Nos investissements en culture nous permettent non seulement de faire rayonner davantage la Ville, mais nous apportent aussi une notoriété et des retombées considérables, notamment en termes de développement de notre parc industriel, mais aussi en maintenant la qualité de vie recherchée par la population qui vient s'établir chez nous.

J'aimerais terminer en réitérant que la situation financière actuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies demeure des plus saines.

Je profite de l'occasion pour remercier tous ceux et celles qui ont travaillé avec professionnalisme et rigueur à la préparation du budget, soit: messieurs Serge Landreville et Jean-Guy Forget de la Commission des finances, les membres du conseil municipal, madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint et madame Nicole Perreault, directrice des finances et trésorière.

En ce début du temps des fêtes, je souhaite à tous les Prairiquois et Prairiquoises une très bonne année 2020 à l'enseigne de la prospérité, de la santé et du bonheur.

Je laisse maintenant la parole à monsieur Serge Landreville, pour la présentation de son discours sur le budget 2020 et pour vous donner les détails sur les taux de taxation.

Monsieur Serge Landreville, conseiller responsable de la Commission des finances, prend la parole.

Mesdames, Messieurs,

La préparation du budget annuel est sans conteste l'une des grandes fonctions de l'exercice du pouvoir municipal. À cet égard, il me fait plaisir de vous présenter les grandes lignes du budget 2020 qui encore une fois démontrent le souci du conseil municipal d'assurer un équilibre financier entre les différentes catégories d'immeubles imposables de la Ville et de maintenir un fardeau fiscal raisonnable dans le respect de la capacité de payer des contribuables.

Notre budget annuel comprend aussi un programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022, lequel s'inscrit dans une certaine continuité, notamment au niveau du programme de maintien et de renouvellement des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie.

Il me fait plaisir de vous présenter les grandes lignes des prévisions budgétaires 2020 qui démontrent, encore une fois, la préoccupation du conseil municipal à rationaliser le plus possible les dépenses d'opération pour proposer un budget *À la mesure des familles*.

Je dépose donc un budget équilibré avec une continuité et un équilibre du compte de taxes.

En 2020, les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 11 353 000 \$, en excluant l'amortissement des immobilisations. Elles se répartissent comme suit:

Administration générale	2 102 400 \$
Sécurité publique	1 808 800 \$
Transport	2 128 700 \$
Hygiène du milieu	1 731 300 \$
Santé et bien-être	19 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	411 500 \$
Loisirs et culture	2 407 500 \$
Frais de financement	743 800 \$
TOTAL	<u>11 353 000 \$</u>

Voici maintenant les différents taux de taxation pour l'année 2020:

Taxes foncières générales	
Maintien du taux pour la catégorie de 1 à 5 logements	0,599 \$
Maintien du taux pour la catégorie 6 logements et plus	0,704 \$
Immeubles non résidentiels (commercial et industriel)	1,356 \$

Les taux de taxes pour l'administration des réseaux d'aqueduc et d'égout sont maintenus:

Aqueduc et égout	0,073 \$
Aqueduc seulement	0,062 \$

Les taux reliés au fonds spécial pour le maintien des infrastructures sont établis à:

Catégorie de 1 à 5 logements	0,070 \$
Catégorie 6 logements et plus	0,082 \$
Immeubles non résidentiels et industriels	0,158 \$

Les taux de compensation reliés aux services d'eau potable et d'égout sont fixés à:

Aqueduc résidentiel	135,00 \$
Égout:	
Résidentiel	115,00 \$
Commercial et industriel	226,00 \$

La compensation reliée à la gestion des matières résiduelles est maintenue à:

Résidentiel 1 à 5 logements	140,00 \$
Commercial et industriel	140,00 \$
6 logements et plus	140,00 \$
Habitations multifamiliales de 20 logements et plus	75,00 \$
Chalets	120,00 \$

Pour une résidence moyenne dont l'évaluation est de 232 500 \$, et qui voit son évaluation augmenter de la moyenne de 3,5 %, nous pouvons constater une hausse de 83 \$ par année si la propriété est desservie par les réseaux d'eau potable et d'égout et de 52 \$ si la propriété est non desservie.

Pour résumer la situation de la catégorie résidentielle, près de 25 % des contribuables ont une diminution ou une augmentation de leur compte de taxes inférieure à 10 \$ et 52 % ont une augmentation inférieure à 50 \$. Les hausses, comme nous l'avons mentionné précédemment, sont le reflet de l'augmentation de l'évaluation qui est différente d'une propriété à l'autre.

Par ailleurs, nous poursuivrons notre engagement à l'égard des familles en reconduisant tous les programmes de subventions déjà établis. Que ce soit pour l'utilisation des couches lavables, le remplacement ou le retrait des appareils de chauffage au bois, l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie ou le remplacement des toilettes standards par des toilettes à faible débit, les familles Prairiquoises pourront encore se prévaloir des sommes allouées. Il s'agit de mesures environnementales qui rencontrent beaucoup de succès depuis leur implantation.

Le conseil municipal maintient toujours le prélèvement des taxes municipales en quatre (4) versements. Notons que cette procédure a été instaurée en 2007 et qu'elle vise à favoriser l'équilibre budgétaire des familles en répartissant les paiements sur plusieurs mois. À noter que les services municipaux travaillent actuellement à améliorer les outils qui nous permettraient d'offrir de nouvelles méthodes adaptées aux nouvelles technologies.

En terminant, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la préparation du budget 2020. Le travail de concertation, la rigueur et la vision dans la démarche budgétaire nous ont encore une fois permis de réaliser avec succès ce processus budgétaire.

À l'aube du temps des Fêtes, je souhaite à toutes les Prairiquoises et à tous les Prairiquois mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour la prochaine année.

4. Présentation et acceptation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020

700-12-2019

Monsieur Serge Landreville fait la présentation des prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, prévoyant des dépenses et autres activités financières totalisant une somme de 11 353 000 \$ en excluant les amortissements des immobilisations et 14 341 000 \$ en les incluant.

5. Avis de motion – règlement numéro 1262-2020 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2020 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal

701-12-2019

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1222-2018 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville.

Dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1262-2020 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2020 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal

702-12-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1262-2020 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2020 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal.

703-12-2019

6. Programme triennal d'immobilisations

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le programme triennal de dépenses en immobilisations pour les années 2020-2021-2022 de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

704-12-2019

7. Levée de la séance

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse